



ASSOCIATION LOI 1901 DECLAREE A LA PREFECTURE SOUS LE N° 822

N° SIRET 77716278500029 - APE 8906

1

33, rue du IV Septembre

B.P. 434 - 65004 TARBES CEDEX

☎05 62 44 50 33 📠 05 62 44 50 39

agcilDISCOURSPRESIDENT

*ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 JUIN 2009
ALLOCUTION DU PRESIDENT GUY BAUDEAN*

1 - INTRODUCTION

Nous venons d'en terminer avec la partie purement statutaire de notre Assemblée Générale qui en constitue la figure imposée.

Comme il est de tradition, je vais encore mobiliser votre attention pendant quelques minutes pour vous entretenir des faits saillants qui ont marqué cette année.

J'ai volontairement focalisé sur trois d'entre eux. Seulement pour souligner d'un trait fort le fait majeur auquel nous sommes confrontés constitué par le transfert de souveraineté et de compétences de notre C.I.L. en faveur d'une délocalisation régionale du pouvoir. Je m'y attarderai plus avant.

2 - *PASS-FONCIER*

Lors de notre dernière Assemblée Générale, je vous faisais part, entre autres, de l'émergence d'un dispositif nouveau à destination des primo-accédants. Il s'agit du PASS-FONCIER, qui je vous le rappelle, consiste à financer en deux temps les projets de construction individuelle, c'est-à-dire, la maison d'abord et exclusivement, le terrain ensuite, avec un différé de 18 à 25 ans.

Ce concept novateur qui est en train de prendre corps a d'ailleurs été étendu aux immeubles collectifs.

Les décrets d'application viennent d'être publiés et il est désormais pleinement opérationnel.

Plusieurs programmes de ce type sont en gestation dans notre département, notamment à TRIE SUR BAISE où nous allons concrétiser, dans quelques jours, la première implantation portant sur 8 pavillons.

D'autres devraient suivre, notamment à BAGNERES DE BIGORRE à hauteur de 15 lots individuels.

Afin d'impulser et de développer ce dispositif attrayant pour les jeunes couples, nous allons d'ailleurs participer avec

l'A.D.I.L. à l'initiative et sous l'égide de la D.D.E.A., à une série de réunions d'information et de vulgarisation auxquelles les maires du département seront conviés.

La première d'entre elles aura lieu à **TARBES**, le 22 Septembre ; d'autres suivront. Nous fondons de bons espoirs quant à l'avenir de ce produit.

3 - MAISON DU LOGEMENT

Par ailleurs, nous sommes en train de concrétiser un autre projet qui nous tient à cœur, c'est la Maison du Logement. Nous avons fait le constat, notamment lors de l'instruction de très nombreux dossiers de LOCA-PASS, (dépôt de garantie de 1 mois) que dans le département, en général, et dans l'Agglomération de **TARBES** en particulier, les jeunes candidats à la location d'un logement et notamment ceux dont le statut social n'est pas encore ou insuffisamment affirmé, éprouvent de réelles difficultés, tant auprès des bailleurs sociaux que des privés ainsi d'ailleurs qu' auprès des agences immobilières.

Cela tient au caractère incertain ou précaire de leur situation familiale ou professionnelle.

Ce peut être notamment le cas pour les étudiants, les stagiaires, les demandeurs d'emploi, les personnes en fin

d'hébergement temporaire en provenance du F.J.T. ou du C.I.L.U.M.D., les salariés en C.D.D., les intérimaires... d'autres encore qui ne disposent pas d'un soutien familial.

Certes, des structures existent, telles que le B.I.J. (BUREAU INFORMATION JEUNES), le C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), le F.J.T. (FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS), le CROUS etc....mais elles sont disséminées, ici ou là, et leur identification n'est pas évidente de prime à bord.

C'est donc pour répondre à cette problématique particulière, mais non dénuée de sens, que nous avons décidé de mettre à disposition de ces publics spécifiques, mais aussi à l'ensemble des salariés, un espace et une plate forme qui leur sera entièrement dévolu, au sein duquel ils seront désormais accueillis, informés et orientés, en un mot aidés et encadrés pour trouver le type de logement le mieux adapté à leur situation et ainsi, faire les premiers pas de leur parcours résidentiel sécurisé dans des conditions optimisées.

Cette Maison du Logement, nous allons l'ouvrir dès cet été au 61 de la rue du IV Septembre, (à l'angle de la place du FOIRAIL), dans des locaux qui nous appartiennent et elle fonctionnera sur notre budget propre.

Elle abritera, outre le C.I.L.P. et le CILUMD, tous les acteurs opérationnels qui sont nos partenaires naturels en direction des jeunes (l'A.D.I.L., le B.I.J., le C.L.L.A.J., la C.A.F., le F.J.T. et peut-être l'Association des Banques) ainsi que les services sociaux des villes.

En tout état de cause nous sommes et restons ouverts à toutes formes de participation complémentaire, convaincus que nous sommes du bien fondé de cette démarche qui répond à un réel besoin clairement identifié.

Le savoir faire et l'expertise que nous avons acquis en matière de logements des salariés saisonniers sont en effet tout à fait transposables sur ce créneau.

4 - RESTRUCTURATION DU RESEAU

Je vais maintenant aborder le fait majeur qui sans conteste va marquer d'une empreinte irréversible la vie future de notre C.I.L.

Il s'agit de sa fusion absorption via le C.I.L. INTERLOGEMENT de TOULOUSE en vue de constituer une entité nouvelle à dimension suprarégionale dénommée C.I.L. D'OC.

En effet, inspiré par le rapport ATTALI, dans son volet consacré au logement, le Législateur a souhaité réformer en profondeur notre Mouvement du 1 %.

Il l'a fait d'une manière drastique et extrêmement rapide dans le cadre de la loi de modernisation sur le logement adoptée par le Parlement. Ainsi, le nombre de C.I.L. et C.C.I. collecteurs actuellement au nombre de 111 organismes, va être réduit à moins de 30, en ce compris une dizaine de nationaux parisiens, soit une vingtaine de provinciaux répartis sur l'ensemble du territoire.

Pour y parvenir, une taille critique de niveau de collecte a été déterminée, dont le seuil minimal est de 1,8 % du volume national, ce qui, de facto, constitue la limite d'exclusion.

A titre d'exemple notre C.I.L. avec plus de 2 millions de collecte représentait 0.16 % du total national, si bien que pour atteindre ce seuil, il eût fallu regrouper 12 à 15 départements similaires au nôtre.

Dès lors, le Conseil d'Administration de l'U.E.S.L. a décidé d'appliquer, stricto sensu, cette réforme portant sur la réorganisation de notre réseau national, par voie de regroupements. Injonction nous a immédiatement été faite de présenter un projet, avant le 18 MAI 2009, pour validation en juillet prochain.

A l'instar de tous les collecteurs, nous nous sommes donc trouvés confrontés à ce dilemme en forme de diktat contraignant. Sans coup férir, nous sommes donc rentrés dans une phase d'intenses consultations « tous azimuts » afin de rechercher et d'appréhender la solution de regroupement la plus judicieuse.

Nous avons contacté plusieurs réseaux nationaux, ainsi que ceux d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, de Languedoc-Roussillon. Ces axes de recherches privilégiés découlaient de relations confraternelles préexistantes.

Au terme de nos pérégrinations et de nos réflexions la piste **MIDI-PYRENEES-LANGUEDOC-ROUSSILLON** nous est apparue comme la plus rationnelle et celle qui avait le plus de sens puisque basée sur le fait Régional désormais incontournable.

C'est dans ces conditions qu'au terme d'un débat riche, approfondi et démocratique, notre Conseil d'Administration s'est prononcé le 7 Mai dernier, à l'unanimité (et nous sommes les seuls en Midi-Pyrénées) en faveur de ce projet actuellement en cours de validation auprès de l'U.E.S.L.

Se pose maintenant la question de la gouvernance de cette entité nouvelle ainsi que les modalités de son fonctionnement.

S'agissant de la gouvernance, pour l'heure, rien n'est décidé ou acquis en termes de représentativité territoriale. Il nous appartient donc de nous mobiliser et de nous imposer fermement afin de ne pas abandonner à la seule représentation régionale les postes de décision et de commandement.

C'est là le rôle éminemment dévolu à nos instances professionnelles représentatives ainsi qu'aux organisations syndicales de salariés.

Espérons qu'en l'occurrence, elles sauront faire preuve de responsabilité et de persuasion afin de préserver nos acquis.

Pour ce qui est du maillage territorial et de la gestion locale des infrastructures opérationnelles, il ne devrait pas régresser, sous la double impulsion des personnels en place, d'une part, ainsi que de l'action soutenue du Comité Territorial qui va être institué pour faire entendre sa voix, seulement consultative, dans la défense légitime de nos intérêts locaux. Il se devra bien évidemment d'être, au plan local une force de proposition assortie d'un devoir de vigilance.

Au final, c'est le Conseil d'Administration Régional du C.I.L. D'OC composé de 30 membres pendant une période transitoire de 3 ans, ramené à 15 par la suite qui gèrera de manière souveraine ce nouveau collecteur interrégional.

L'enjeu pour l'avenir est donc simple : c'est de réussir et de maîtriser cette réforme qui s'impose à nous.

Nous devons la mener de façon déterminée, sans délai ni détours, suivant en cela la feuille de route délivrée par l'U.E.S.L., sous la triple surveillance rapprochée des Pouvoirs Publics, c'est-à-dire la Présidence de la République, le Ministère des Finances et le Ministère du Logement.

- Cette restructuration ne sera pas sans conséquences au plan local. Un comité territorial (résurgence à minima des Comités Paritaires des Emplois et Conseils d'Administrations actuels) sera la nouvelle courroie de transmission entre le terrain et le Conseil d'Administration Interrégional investi du pouvoir décisionnel souverain.

- Nous devons impérativement nous assurer :

- Que les emplois soient sauvegardés, voire développés au sein de l'agence Haut-Pyrénéenne.
- Que les ressources locales collectées continuent d'être investies sur le département.
- Que les projets aboutissent concrètement.
- Que les filiales du C.I.L. PYRENEEN :

- la S.I.L.P., le C.I.L.U.M.D.,

l'Association Pour le Logement des Salariés

Saisonniers, la Maison du Logement continuent à se développer harmonieusement.

- Cette nouvelle organisation, telle qu'elle a été pensée et voulue par les Pouvoirs Publics, et menée tambour battant par l'U.E.S.L. devra satisfaire aux objectifs de la réforme, c'est-à-dire :

- Décliner une meilleure offre de services en direction des Entreprises et de leurs salariés ainsi qu'aux autres bénéficiaires du 1 %.
- Mutualiser les moyens humains, financiers, matériels.
- Partager les savoirs faire.
- Favoriser le parcours résidentiel des salariés.
- Accroître, par des moyens supplémentaires, le suivi des divers services et produits.
- Développer le professionnalisme de la structure.

- Le nouveau groupe couvrira géographiquement les 2 régions MIDI-PYRENEES et LANGUEDOC-ROUSSILLON ainsi que des départements limitrophes tels que la LOZERE, le CANTAL et la CREUSE. Le Siège Social se trouvera en Région Toulousaine.

- La gouvernance sera transitoire pour une durée de 3 ans et composée de 3 collèges.

- 10 représentants des Organisations Patronales (8 MEDEF et 2 CGPME)
- 10 représentants des Organisations Syndicales Salariées (2 par organisation)
- 10 représentants des Entreprises.

Elle sera, par la suite ramenée à 15.

- Un Comité d'Orientation à voix consultative de 20 membres à raison de 2 par C.I.L. fusionné siègera concomitamment pour servir de relais entre le terrain et le conseil d'administration interrégional.

- Les chiffres clés consolidés du Groupe s'établissent ainsi :

- 200 salariés hors filiales.
- 140 millions d'Euros de Fonds collectés
- 90 millions d'Euros d'aides aux ménages
- 17 millions d'Euros de prêts aux bailleurs sociaux
- 36 000 réservations locatives dont 2 600 en Hautes-Pyrénées.

- Les filiales des C.I.L. fusionnés continueront d'être gérées localement par les Comités Territoriaux et les Agences : la S.I.L.P., le C.I.L.U.M.D., l'A.D.L.S.S. et la Maison du Logement pour ce qui concerne le C.I.L.P.

5 - *MEMOIRE*

A cet instant, et après avoir brossé ce tableau prospectif alors que nous parvenons au terme de cette Assemblée Générale, qui sera la toute dernière en tant que telle, je ne saurai, dans le cadre de l'indéfectible devoir de mémoire que nous devons à nos anciens, rendre l'hommage qu'ils méritent à tous nos prédécesseurs pour leur engagement dans cette œuvre collective intergénérationnelle au service de cette noble cause sociale que représente l'accès au logement sous toutes ses formes.

C'est donc avec émotion et solennité que je veux m'arrêter un instant pour visiter la liste de tous les Présidents qui se sont succédé à la tête de ce C.I.L. depuis 1948.

ENTREPRISES	PERIODE	SALARIES	PERIODE
Waast GROLLEMUND	1948-1962	Gilbert LAFFONT	1975-1978
Jean DAUXOIS	1962-1963	LAFONT	1981-1984
René LAYOUS	1963-1966	Paul ANDRE	1987-1990
DAUXOIS	1966-1969	Marcel PAYS	1994-1996
LAYOUS	1969-1972	Gérard CARDENAU	1999-2001
DAUXOIS	1972-1973	Jacques SIMON	2004-2007
Edouard BRETON	1973-1975		
BRETON	1978-1981		
BRETON	1984-1987		
Georges PARONNEAU	1990-1994		
PARONNEAU	1996-1999		
Guy BAUDEAN	2001-2004		
BAUDEAN	2007-2010		

Avec leurs équipes, leur foi et leur conviction, ils ont contribué, au fil des ans, au développement de ce C.I.L. délibérément tourné vers le service aux Entreprises cotisantes et à

leurs salariés pour en faire ce qu'il est aujourd'hui. C'est-à-dire un acteur significatif de l'économie sociale et solidaire avec :

- 32 millions d'Euros d'actifs
- 1 parc de 2 600 logements réservés auprès des trois bailleurs sociaux du département (O.P.H. 65, PROMOLOGIS, SEMI-TARBES)
- Un patrimoine de logements locatifs qui nous appartient en propre, réparti sur 7 sites à TARBES et VIC en BIGORRE
- Des structures novatrices et qui répondent avec pertinence à des problématiques sociales bien particulières, je veux parler du C.I.L.U.M.D. que nous gérons en partenariat parfait avec la MUTUALITE FRANCAISE DES HAUTES PYRENEES. Ces 30 logements adaptés au besoin de cette cause très sociale permettent la réinsertion des publics très défavorisés qui sont ainsi ôtés de leur état d'errance.

TEVA

JUBINAL

- Plusieurs résidences dédiées au logement des salariés saisonniers à ST LARY, LUZ ST SAUVEUR et bientôt peut-être à ARGELES et LOURDES dont nous assurons la gestion locative par le biais d'une Association dédiée, en étroite collaboration avec les municipalités concernées et ce avec une efficacité et un succès non démentis.

6 - CONCLUSION

Nous le savons tous..... les meilleures choses ont toujours une fin et, aujourd'hui, c'est bien la fin de notre C.I.L. en tant que tel pour qui sonne le glas de ses activités, depuis son origine délibérément tournées vers les entreprises de ce département et en faveur du logement de leurs salariés.

Certes, nous pourrions être nostalgiques, amers ou vindicatifs face à ce processus de délocalisation du pouvoir, fruit des évolutions de la vie économique, qui modifient sans cesse l'ordre établi.

Cela peut paraître injuste lorsque l'on a le sentiment de ne pas avoir démerité. En pareille circonstance, et en considération de l'intérêt général et citoyen, il est néanmoins de notre devoir de rester réalistes et réactifs car, en toute humilité, nous avons le sentiment du devoir accompli dans un univers socio-économique

lui-même soumis aux lois évolutives d'inspiration Européenne auxquelles nous sommes désormais soumis de manière inéluctable.

La force d'un chef d'entreprise ou d'un dirigeant ne réside-t-elle pas dans sa capacité d'adaptation aux situations nouvelles, afin d'en maîtriser au mieux les évolutions.

C'est bien dans cette voie nouvelle et avec un état d'esprit constructif que nous allons nous engager avec lucidité, conviction, détermination afin qu'ici, comme ailleurs, chacun continue à trouver sur sa route un C.I.L qui l'aidera à résoudre son problème de logement.

Après 61 ans de bons et loyaux services, le C.I.L.P. va définitivement fermer le livre de sa vie, et il va s'efforcer d'écrire une page nouvelle marqué du sceau d'un professionnalisme renforcé.

Par sa dimension, sa notoriété, sa culture, son patrimoine il saura rebondir et se faire respecter pour défendre les acquis et les particularismes locaux. C'est ainsi qu'il apportera toute sa contribution à l'édification de la nouvelle structure régionale dans laquelle il va se fondre sans état d'âme.

A la fin des fins, au nom de notre Conseil d'Administration et en mon nom personnel, je voudrais très sincèrement, et avec force, dire toute notre considération, notre reconnaissance et notre gratitude à toutes celles et ceux qui, à leur place et dans leur fonction, ont, d'une manière ou d'une autre, accompagné notre utile cheminement.

Je pense bien évidemment :

- à tous les Administrateurs bénévoles qui, dans ce département ont été exemplaires dans l'exercice d'un paritarisme démocratique efficient et bien compris
- à tout le personnel bien sûr, sans qui rien ne serait
- à l'Union des entreprises toujours attentive
- à toutes les organisations patronales et syndicales
- à notre Commissaire aux Comptes
- aux Entreprises qui nous ont toujours accordé leur confiance sans réserve
- à leurs salariés
- à tous nos partenaires institutionnels (la DDEA, l'ADIL, la CAF, les Banques...), les assureurs
- aux bailleurs sociaux bien évidemment : O.P.H. 65, la SEMI et PROMOLOGIS avec lesquels nous partageons et conjuguons intimement nos missions
- aux collectivités territoriales

- la ville de **TARBES** en particulier et maintenant le **GRAND TARBES**
- enfin aux villes de **ST LARY, LOURDES, LUZ, ARGELES** avec lesquelles nos relations ont toujours été des plus constructives

Mon dernier mot sera en forme d'hymne à l'espoir que constitue cette maxime de

Merci pour votre aimable et patiente attention.

Guy BAUDEAN

- 24 AOÛT 1948 : Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées des statuts fondateurs du COMITE INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT DES HAUTES-PYRENEES. But : étude et financement de constructions d'habitations à bon marché pour le personnel de ses adhérents. Siège social PALAIS DE GONNES à TARBES.

- 31 DECEMBRE 2009 : les actifs du C.I.L. PYRENEEN seront dévolus au C.I.L. INTERLOGEMENT ainsi que tous ceux des C.I.L. de MIDI-PYRENEES et LANGUEDOC ROUSSILLON afin de devenir le groupe C.I.L. D'OC.

- Créé avec quelques milliers de francs de l'époque correspondant à la cotisation volontaire des grosses entreprises industrielles du département, c'est 32 millions d'euros de bilan que nous devons transmettre.

- C'est plus de 60 années de bons et loyaux services en faveur des salariés des entreprises et des organismes d'H.L.M. qu'il nous faut clôturer.

- Acteur original du logement social issu du monde de l'entreprise et des besoins de reconstruction de l'après guerre, le 1 % Logement est passé progressivement du statut de financeur accessoire de la politique du logement à celui de partenaire indispensable de celle-ci.

- Toutefois, en 2008 dans le vaste mouvement de réforme engagé au plus haut niveau de l'état, et dans un contexte de crise financière et économique majeur, le 1 % Logement a été remis en cause et de nouveau mis sur la sellette.

- Dans ce cadre contraint, avec des prélèvements décidés par l'état (ANRU, ANAH notamment) mettant en risque l'ensemble du dispositif, les partenaires sociaux ont pris l'initiative en septembre 2008 en signant le P.N.I. (Protocole National Interprofessionnel) de faire front et de réformer en profondeur le 1 % Logement.

- L'enjeu pour 2009 est donc simple : c'est de réussir cette réforme qui s'impose à nous. Il nous faut la mener de façon déterminée sans délai ni détours, suivant la feuille de route délivrée par l'U.E.S.L., sous la surveillance rapprochée des pouvoirs publics.

- Cette réforme nous avons décidé, à l'unanimité, lors du conseil d'administration du 7 MAI 2009, de l'assumer collectivement et dans le cadre géographique de l'U.R.C.I.L. MIDI-PYRENEES – LANGUEDOC-ROUSSILLON.

- Elle ne sera pas sans conséquence décisionnelle au plan local. Un comité territorial (résurgence à minima des C.P.E. et C.A. actuels) sera la nouvelle courroie de transmission entre le terrain et le conseil d'administration interrégional investi du pouvoir décisionnel lui-même flanqué d'un conseil d'orientation des ressources sans droit de vote.

- Il nous faudra veiller à ce que notre département soit physiquement représenté dans toutes les instances interrégionales.

- Il nous reviendra de nous assurer :

- Que les emplois sont sauvegardés voire développés dans l'agence Haut-Pyrénéenne.
- Que les ressources locales continuent d'être investies sur le département.
- Que les projets aboutissent.

- Les filiales du C.I.L. PYRENEEN : la S.I.L.P., le C.I.L.U.M.D., l'Association Pour le Logement des Salariés Saisonniers.

- Cette nouvelle organisation, voulue par les pouvoirs publics et menée par l'U.E.S.L. devra satisfaire à la réforme du mouvement 1 % Logement

- Décliner une meilleure offre de services en direction des entreprises et de leurs salariés ainsi qu'aux autres bénéficiaires du 1 %.
- Mutualiser les moyens (humains, financiers...).
- Partager les savoirs faire.
- Favoriser le parcours résidentiel des salariés.
- Accroître par des moyens supplémentaires le suivi des divers services et produits.
- Développer le professionnalisme de la structure.

- Le groupe couvrira géographiquement les 2 régions MIDI-PYRENEES et LANGUEDOC-ROUSSILLON ainsi que des départements voisins tels que la LOZERE, le CANTAL et la CREUSE. Siège social : TOULOUSE.

- Il sera constitué d'un conseil d'administration de 30 membres :

- 10 représentants des organisations syndicales patronales (8 MEDEF et 2 CGPME)
- 10 représentants des organisations syndicales salariées (2 par organisation)

- 10 représentants des entreprises.

Complété d'un comité d'administration à voix consultative de 20 membres à raison de 2 par C.I.L. fusionnés dirigés par les comités locaux territoriaux issus des anciens comités paritaires des emplois et qui seraient des relais entre le terrain et le conseil d'administration interrégional.

- Les chiffres clés consolidés du groupe : chiffres 2007.

- 200 salariés hors filiales.
- Fonds collectés 140 millions d'Euros
- Aides aux ménages : 90 millions d'Euros
- Prêts aux bailleurs sociaux : 17 millions d'Euros.
- Réservations locatives : 36 000.

- Les filiales des C.I.L. fusionnées continueront à être gérées localement par les comités territoriaux et les agences : la S.I.L.P., le C.I.L.U.M.D., l'A.D.L.S.S. et la maison du logement pour ce qui concerne le C.I.L.P.

LE PRESIDENT,

GUY BAUDEAN